



je reconstruis la maison de ma femme, comment me protéger?

Par **mapayul**, le **08/05/2010** à **19:32**

Bonjour,

je vis en union libre avec ma femme et nous avons 2 enfants. Pas de nuages entre nous. Ma femme a hérité d'un terrain plus maison de sa famille. Tout est à elle.

La maison est très vieille, même pas de fosse sceptique pour vous donnez une idée. Tout est à refaire sauf les fondations et les murs du RdC. Même garage / portail / clôtures sont à refaire.

Ce n'est donc pas de la rénovation, c'est de la reconstruction.

Notre projet est de faire de cette maison, notre maison principale et c'est moi qui vais tout faire soit 2 an de travail.

Je vais même financer une partie des matériaux.

Mais comment protéger ce travail et mon investissement??? les ruptures de couple sont plutôt fréquentes et je n'ai pas envie de me faire virer demain sans pouvoir rien réclamer (j'en connais à qui s'est malheureusement arrivé).

J'ai pensé à lui demander d'aller devant notaire pour lui faire signer un "contrat de jouissance" pendant 20 ans ou jusqu'à ma mort ou jusqu'à la majorité des enfants.

ou alors, lui demander le partage de la maison en propriété.

ou encore ???

Avez-vous des conseils correspondant à un cas comme le mien (je ne dois pas être le premier tout de même !!!) ???

Que dois-je faire de plus adapté ???

Merci par avance.

Par **dobaimmo**, le **09/05/2010** à **18:00**

plusieurs solutions effectivement, de l'acquisition d'une partie de la maison à l'apport à une sci (chère à jurisnotaire) en passant par une reconnaissance de dette notariée ou une convention de jouissance.

le mieux serait que vous preniez contact avec votre notaire, pour qu'il vous explique les différentes possibilités qui vous sont offertes pour protéger au mieux les deux.

cordialement

Par **mapayul**, le **10/05/2010** à **11:28**

Bonjour et merci,
je regardais en ce moment du côté du PACS et de ses variantes mais vous avez raison, la solution est assurément chez mon notaire. La convention de jouissance me semble le plus adapté à mon cas. Je vais me renseigner en ce sens.
Merci et bonne journée.